

Grille d'Audit FRANCE ENERGIE ANIMALE

Label concerné : ENERGIE ANIMALE « PRODUITS »

Entreprise visitée :

Auditeur :

Date :

VV= vérification visuelle VD= vérification documentaire NA= Non Applicable C+ = conforme, avec un rond noir = notion à posséder sans qu'elle soit pénalisante si réponse incomplète C= conforme NC = Non conforme avec un écart mineur NC- = Non conforme avec un écart majeur NC- avec carré rouge = label non attribué

Référence Charte	Exigence	N °	Critère(s)	Détails	VV	VD	Elément de preuve	NA	C+	C	NC	NC-	Commentaires
PRE REQUIS PRODUCTION HORTICOLE, MARAICHER ou VITICOLE		1	Possession du Label ENERGIE ANIMALE « AGRICOLE » pour le producteur de produits maraîchers, horticoles, herbes aromatiques, vins et produits viticoles.				Attestation du label AGRICOLE					■	
			Pour les propriétaires de vignes ou les coopératives maraichères ou viticoles	Faire produire avec des prestataires titulaires du label Agricole			Contrat de prestation avec entreprise labellisée.					■	
		2	+ de 75% des tâches sont réalisées en traction animale				Process de culture avec dates d'intervention et outils utilisés.					■	
		3	+ de 75% de la surface totale liée au produit est cultivée et entretenue en traction animale				Process de culture avec dates d'intervention et outils utilisés.					■	
PRE REQUIS PRODUCTION DE BOIS DE CHAUFFAGE		1	Possession du Label ENERGIE ANIMALE « FORESTIER » pour le producteur de bois				Attestation du label FORESTIER					■	
			Pour les exploitants forestiers propriétaires ou vendeurs	Faire produire avec des prestataires titulaires du label Forestier			Contrat de prestation avec entreprise labellisée.					■	

